

NOUVEAU MANDAT
du

Conseil de Développement
& de Transition Écologique

Continuons



Mérignac

VILLE VERTE



ou COMMENT RENFORCER
la VÉGÉTALISATION de MÉRIGNAC
en s'APPUYANT
sur la PARTICIPATION
CITOYENNE ?



Rapport du Conseil de Développement et de Transition Ecologique

Année 2025

Introduction générale

Le Conseil de Développement et de Transition Ecologique (CDTE) est une assemblée citoyenne consultative constituée d'une cinquantaine de Mérignacaises et de Mérignacais qui travaillent sur des sujets prospectifs impliquant l'avenir de la Ville de Mérignac.

Les membres du CDTE sont issus de trois collèges, un collège de citoyens tirés au sort, un collège de citoyens issus des ateliers de quartiers et un collège de personnalités dites qualifiées, nommées par le Maire en raison de leurs compétences propres ou de leurs fonctions et reflétant la diversité de la société Mérignacaise.

Depuis janvier 2025, les travaux du CDTE ont porté sur le programme « Continuons Mérignac Ville Verte » adopté par délibération du Conseil Municipal en octobre 2024, dont l'objet est d'accélérer la végétalisation de la ville afin de répondre au défi du changement climatique. Aussi, le Maire, Alain Anziani, a-t-il saisi le CDTE afin qu'il travaille plus précisément sur les axes 3 et 4 de la délibération, à savoir :

- « Agir en faveur de la biodiversité et de la ressource en eau sur le territoire »
- « Continuer la Ville Verte avec les habitants en suscitant leur participation »

Ces deux axes correspondent respectivement aux chapitres 1 et 2 du rapport.

Au terme d'une année de travail, entre ressources bibliographiques et entretiens d'experts, le CDTE présente dans ce rapport le fruit de ses réflexions approfondies.

Table des matières

Introduction générale	1		
CHAPITRE 1 : AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE TERRITOIRE	4		
I- Ressource en eau	4		
A- Sobriété et économies d'eau	5	A- Actions d'information, de sensibilisation	22
B- Préserver la qualité de l'eau	6	B- Mobiliser les aînés	22
II- Biodiversité	8	C- Comment valoriser ces initiatives ?	23
A- Préserver la biodiversité	8	IV- Habitats sociaux collectifs	24
B- Santé et biodiversité	11	A- Information, sensibilisation	24
III- Convergence	12	B- Mobilisation des résidents	25
A- Eau et biodiversité	13	C- Valorisation des initiatives menées	26
B- Développement économique et technologique	14	V- Les entreprises	26
Conclusion	16	A- Approfondir l'information, la sensibilisation	27
		B- Mobilisation : actions concrètes	27
CHAPITRE 2 : CONTINUER LA VILLE VERTE AVEC LES HABITANTS EN SUSCITANT LEUR PARTICIPATION	17	C- Valorisation des actions initiées	28
I- Les actions menées par la Ville	18	VI- Actions générales	28
A- Principales actions menées par la ville	18	A- Communication	29
B- A l'horizon 2030	19	B- Temps conviviaux	30
II- Le public jeune 12-20 ans	19	C- Biodiversité partagée	31
A- Information, sensibilisation.	19	D- Engagement	31
B- Actions en faveur d'une mobilisation	20	Conclusion	32
C- Valorisation	21		
III- Le public sénior	22		

CHAPITRE 1 : AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE TERRITOIRE

Ce chapitre ouvre une double réflexion : eau et biodiversité. Ces sujets proches offrent pourtant leurs propres défis. Les réflexions du CDTE ont été accompagnées par des experts, afin de comprendre chacun des enjeux. Sur le thème de l'eau, l'intervention de Françoise Goulard, Directrice de la recherche, de l'innovation et de la transition écologique à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole a apporté des clés de compréhension de cette question sur le territoire. Sur les questions relatives à la Biodiversité, ont été consultés successivement Julien Bertran, Directeur de la Transition Ecologique à la Ville de Mérignac ; Cécile

Bordes, membre du CDTE et immunologiste de formation au sujet de la végétalisation et des allergènes; Jean Paul Lisoir de l'association Les Incroyables Comestibles ; Valentin Désiré, Directeur de la Transition Ecologique à Saint Médard en Jalles ; Aurélien Besnard et Lucie Fuentes de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour les enjeux pesant sur la faune locale ; Christophe Coïc de l'association Cistude pour des enjeux similaires et complémentaires. Toutes ces consultations, ajoutées aux ressources documentaires, ont permis de nourrir la réflexion proposée ci-dessous.



1. Ressource en eau

Ce chapitre a été traité suivant deux angles : la quantité d'eau disponible et la qualité de la ressource en eau. La ressource en eau provient de différentes origines. L'eau que nous consommons peut être issue des nappes profondes de l'Éocène ou des nappes phréatiques en surface. Elle peut également provenir des usines de potabilisation, qui traitent l'eau pour la rendre propre à la consommation, ou encore du ciel, sous forme d'eau de pluie. À ces ressources s'ajoute l'eau virtuelle, qui correspond à l'eau utilisée indirectement lors des processus de production des biens et des services que nous consommons au quotidien. Chaque type d'eau aura des usages différents.

A. Sobriété et économies d'eau

A. Mise en contexte

Les échanges avec la Régie de l'eau ont permis de faire ressortir un double constat préoccupant : d'une part une hausse de la demande en eau potable sur la métropole (attractivité de la métropole, hausse des consommations individuelles, impact du dérèglement climatique) et dans le même temps une baisse des ressources due à leur surexploitation (surexploitation des nappes profondes de l'Eocène, peu de ressources alternatives, modification du régime de débit des cours d'eau et des précipitations)¹.

Face à ce constat, la question des économies d'eau et la notion de sobriété ont émergé. La sobriété est entendue ici comme une démarche de réduction des consommations, qui peut s'exercer au niveau individuel comme s'organiser au niveau collectif. Dans la démarche de sobriété, la prise de conscience est importante et peut faire office d'élément déclencheur. La sobriété peut être volontaire mais également involontaire et on parle alors de sobriété contrainte.

Outre l'eau consommée directement tous les jours pour boire, se laver, cuisiner, nettoyer, elle existe également une eau que l'on consomme indirectement, via nos achats. Cette eau est appelée « eau virtuelle », c'est-à-dire, « l'eau utilisée dans les processus de production » (vêtements, fruits et légumes, équipement numérique et informatique...). En travaillant sur notre consommation en général (réduction du gaspillage, réemploi ...) on peut ainsi réduire les prélèvements d'eau sur notre planète.

L'industrie textile, par exemple, a une empreinte eau très lourde, car elle consomme beaucoup d'eau pour faire pousser les matières premières et irriguer les cultures. Elle rejette également beaucoup d'eau grise « qui pollue environ 20% des masses d'eau mondiales, d'une part du fait de l'épandage des engrais et pesticides pour les cultures exigeantes, mais aussi à cause des métaux lourds et substances chimiques utilisées pour le traitement du textile »².



¹ Régie de l'eau Bordeaux Métropole
² Agir pour l'eau, Charlène Descollonges, 2024

b. Actions proposées

Action	Niveau de difficulté
Rechercher les fuites d'eau à la maison via le relevé périodique de compteur	Facile
Limiter la consommation d'eau à la maison : Installer des réducteurs de pression (mousseurs) sur les robinets <ul style="list-style-type: none"> > Installer des appareils électroménagers économes en eau (lave-vaisselle, lave-linge ...) > Mettre des seaux dehors sous les robinets du jardin > Arroser avec l'eau de nettoyage des légumes > Récupérer l'eau qui n'a pas encore atteint la température souhaitée lorsqu'on tire de l'eau chaude 	Facile
Être réactif sur l'identification des fuites d'eau sur la voie publique et les signaler rapidement sur l'application ICI Mérignac	Facile
Sensibiliser au contenu de sa facture d'eau : <ul style="list-style-type: none"> - Ce que ça coûte vraiment de consommer de l'eau - Ce qui est couvert par nos impôts - Ce que les usagers paient in fine 	Facile
Mettre en place des récupérateurs d'eau de pluie autant que faire se peut, eu égard aux contraintes (moustiques ...)	Moyen
Être sobre dans notre consommation globale pour économiser l'eau	Moyen
Décorrélérer l'augmentation de la consommation d'eau de l'augmentation de la population mérignacaise	Moyen
Mettre en place des actions de promotion de l'infiltration de l'eau dans les sols (VS imperméabilisation) en s'appuyant sur des exemples existants comme à Capeyron ou bien sur le parking de l'Hôtel de Ville	Moyen
Mesurer, évaluer et communiquer sur les diverses actions mises en place	Moyen
Promouvoir, dans les règlements d'urbanisme, pour les constructions neuves, des systèmes d'eau séparés (eau potable VS eau de pluie)	Difficile

B. Préserver la qualité de l'eau

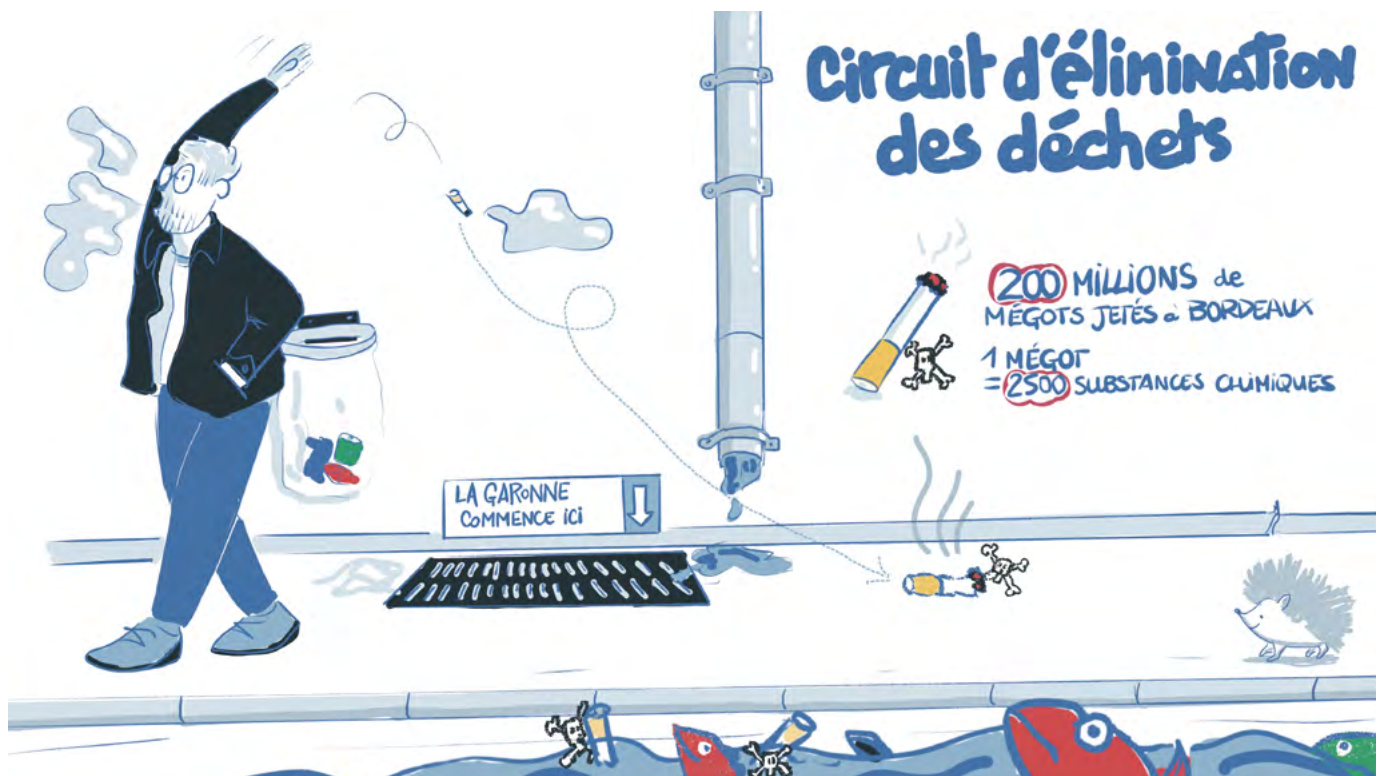
a. Mise en contexte

La Régie de L'Eau Bordeaux Métropole distribue sur le territoire métropolitain une eau potable prélevée dans les nappes profondes et dont la qualité est conforme aux normes définies par le ministère de la santé (selon le principe de précaution maximale) en cohérence avec la Directive Européenne et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)³.

En France, l'eau est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés. L'eau potable fait l'objet d'un contrôle sanitaire permanent et en toute transparence (autosurveillance, contrôles sanitaires, gestion des non-conformités sanitaires et des enquêtes à la suite de plaintes d'usagers)⁴.

Toutefois, le maintien d'une bonne qualité de l'eau est l'affaire de tous et plusieurs campagnes d'action et de communication ont déjà vu le jour à ce sujet comme « La Garonne commence ici »⁵ (lutte contre la pollution aux mégots de cigarettes) ou bien « Protège ta nappe »⁶ (lutte contre la surexploitation des nappes profondes).

L'eau potable fait l'objet de nombreux contrôles puisque nous la buvons. S'agissant de la qualité des eaux de surface et souterraines, celle-ci peut être impactée par les activités humaines. Ce qui entraîne des conséquences importantes sur notre environnement (rejets des eaux grises, infiltration des pesticides dans les sols et dans les nappes, pollution des eaux pluviales aux hydrocarbures ...).



³ Régie de l'eau Bordeaux Métropole

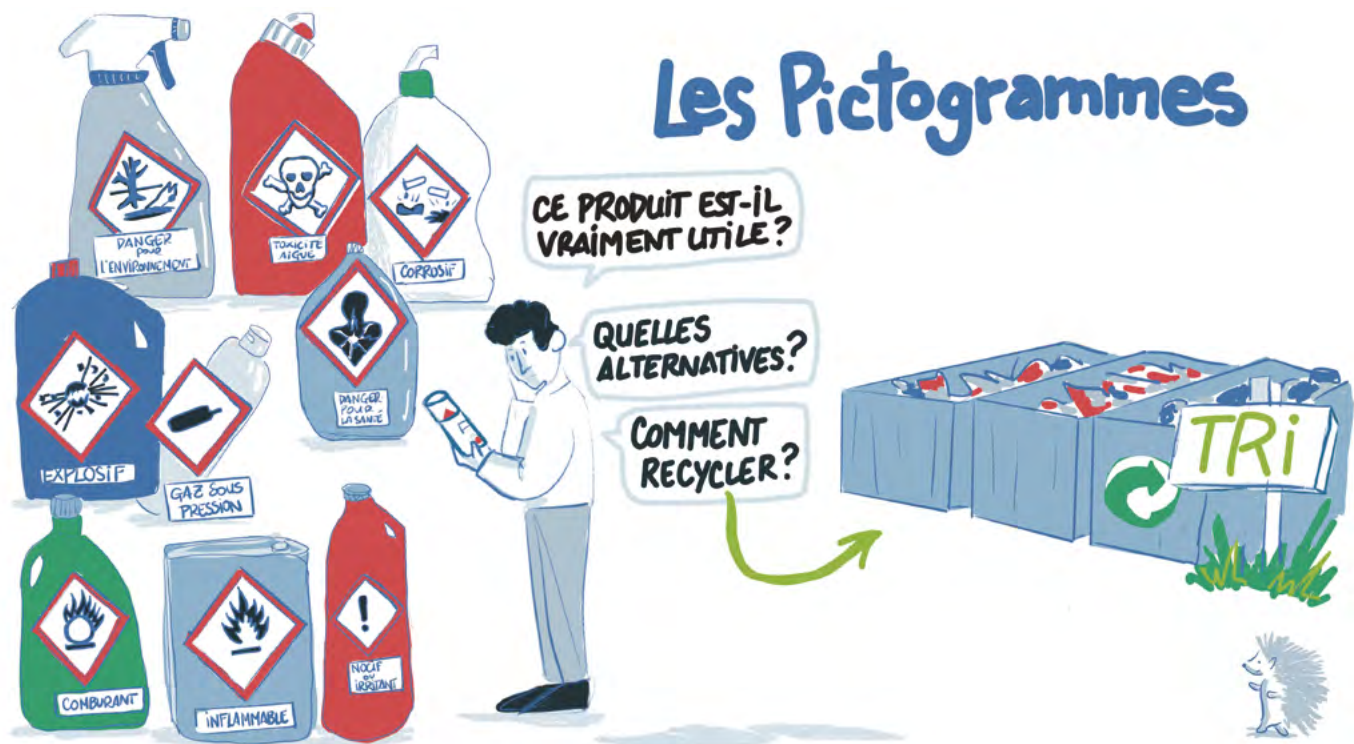
⁴ Idem

⁵ La Garonne commence ici – mallette pédagogique

⁶ Protège Ta Nappe – Régie de L'Eau Bordeaux Métropole

b. Actions proposées

Action	Niveau de difficulté
Ajouter des cendriers et des poubelles pour éviter la pollution de l'eau par les mégots (entreprise française éco mégots)	Facile
Délivrer aux Mérignacais une liste de bonnes pratiques, proposer différentes échelles d'actions et renseigner sur les structures qui peuvent apporter leur expertise et dans lesquelles ils pourront s'investir	Facile
Connaître et maîtriser les produits nocifs que nous avons dans nos maisons et qui ne sont pas toujours identifiés : faire un inventaire des « faux bons produits » que l'on a chez soi (produits ménagers, cuisine, médicaments ...) et promouvoir des alternatives	Moyen
Réaliser un flyer qui décrypte les différents pictogrammes présents sur les produits et emballages	Moyen
Valoriser les applications type « Yuka » qui permettent d'identifier les produits ménagers (ex : « quelproduit »)	Moyen
Inciter à réduire l'usage des produits qui présentent des risques de contamination de l'eau et informer sur les modes et lieux de recyclage de ces produits	Difficile



Biodiversité

Ce thème étant vaste et complexe, la réflexion du CDTE a porté sur la préservation de la biodiversité et sur les liens entre santé et biodiversité.

A. Préserver la biodiversité

a. Mise en contexte

La notion de biodiversité désigne « l'ensemble des êtres vivants (animaux comme végétaux) ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent ». La biodiversité est indispensable car elle crée les conditions nécessaires pour garder la Terre habitable. Or, la biodiversité aujourd'hui connaît une crise importante marquée par un grave déclin observé depuis quelques décennies, dans lequel les activités humaines jouent un rôle central.

Afin de proposer des solutions pour préserver la biodiversité, il a fallu comprendre les menaces. Plusieurs d'entre elles ont pu être identifiées telles que le changement climatique, la disparition des habitats de certaines espèces, la disparition de certains prédateurs et la prolifération de certaines proies, l'introduction d'espèces exotiques invasives et le comportement des êtres humains. La prise de conscience constitue donc le premier pas vers la préservation de la biodiversité.

Une fois les menaces identifiées, les espèces menacées dans notre environnement ont été distinguées. Parmi elles, trois espèces ont particulièrement retenu l'attention du CDTE : les hérissons, les chauves-souris et les hirondelles.

Question débattue :

Est-il plus important de protéger et réintroduire les espèces endémiques d'un territoire ou bien d'accepter les espèces qui sont les mieux adaptées aux inéluctables évolutions du climat ?

A l'instar de ce qui est fait pour les plantations adaptées à la ressource en eau, pourquoi n'en serait-il pas de même pour toute la biodiversité ?

Enfin, les présentations des associations Cistude et de la LPO ont mis en valeur la pertinence des sciences participatives pour connaître et protéger la biodiversité. Ce qu'on appelle « sciences participatives » correspond à « la participation de personnes qui ne sont pas des chercheurs professionnels à la production de connaissances »⁷. En effet, via plusieurs plateformes en ligne, il est possible pour tout un chacun de consigner ses observations naturalistes. Ce sujet des sciences participatives sera développé plus précisément dans le chapitre 2 qui concerne la participation citoyenne.



b. Actions proposées

Action	Niveau de difficulté
Promouvoir les actions de préservation des espèces parapluie ⁸ et des 14 espèces à « fort enjeu » ⁹ présentes sur le territoire de la commune	Facile
Inciter les habitants à s'emparer des sciences participatives notamment via la plateforme Faune-France.org ou l'application Natura-List.	Facile
Planter des végétaux qui favorisent la biodiversité	Facile
Installer davantage de haies, particulièrement importantes dans le cycle de la biodiversité et les positionner au bon endroit (voir le PLU)	Facile
Laisser des endroits où la biodiversité ne serait pas contrainte ; « laisser la biodiversité faire » - « un carré pour la biodiversité »	Facile
Limiter l'éclairage la nuit ou bien mettre en place des éclairages plus favorables (éclairage dirigés vers le sol) pour favoriser les trames noires	Facile
Réaliser un répertoire des produits nocifs à la biodiversité et promouvoir la limitation des produits phytosanitaires chez les particuliers	Moyen
Avoir un référent biodiversité par quartier (cf les passeurs d'arbres)	Moyen
Sensibiliser à l'importance de la préservation des insectes, maillon de la chaîne alimentaire pour d'autres espèces telles le hérisson, l'hirondelle et la chauve-souris en soulignant les dangers qui les guettent : produits phytosanitaires, frelon asiatique (espèce invasive et nuisible pour les abeilles, insecte pollinisateur essentiel) ...	Moyen
Proposer une signalisation explicative de l'entretien des parcs : <ul style="list-style-type: none"> - Parcours nature « Comment sont entretenus les parcs de Mérignac ? » ; - Escape Game de parc en parc ; - ... 	Moyen
S'associer à des événements existants (Chasse aux œufs, Halloween ...) pour sensibiliser à ces sujets	Moyen
Identifier ce qui manque le plus à Mérignac : quelle est la faune endémique nécessaire ? (limiter les espèces qui sont en surnombre - pigeons, chats - et favoriser celles qui disparaissent - hérissons, hirondelles ...)	Difficile



⁸ Espèce dont le domaine vital est assez large pour que sa protection assure celle des autres espèces végétales et animales peuplant le même territoire. Elles sont souvent stratégiquement protégées afin de conserver certains écosystèmes. (WWF France)

⁹ Atlas de Biodiversité Communale

B. Santé et biodiversité

a. Mise en contexte

Comme évoqué précédemment, sans la biodiversité, la vie n'est pas possible sur Terre et les liens entre santé humaine et biodiversité sont étroits. La notion de « santé environnementale »¹⁰ interroge notre relation avec l'environnement dans la manifestation de certaines maladies.

La relation entre la santé humaine et les végétaux par exemple est ambivalente.

D'un côté, les arbres et les végétaux de manière générale sont des alliés majeurs pour la régulation de la qualité de l'air, pour la lutte contre le réchauffement climatique, pour l'alimentation, pour le stockage du carbone et pour le maintien de la biodiversité entre autres. Un docteur en foresterie néerlandais, Cecil Konijnendik, a même inventé en 2021 la règle du « 3 – 30 – 300 » qui affirme qu'afin d'assurer la santé mentale

des citoyens, chaque personne habitant en ville devrait :

**voir 3 arbres depuis son domicile ou son lieu de travail ;
habiter un quartier contenant au moins 30% de surface arborée ;
résider à moins de 300 mètres d'un parc ou d'un jardin.**

D'un autre côté, certaines plantations peuvent s'avérer allergisantes ou très nocives pour la santé. En effet, les allergies sont un problème global (4e rang des maladies chroniques selon l'OMS) - la France n'est pas épargnée. Les allergies dépendent de nos gènes, de notre système immunitaire mais également de notre environnement. C'est pour cela qu'il est important de bien connaître les essences et leurs effets afin de savoir « planter sans se planter » lors des actions de promotion de la végétalisation¹¹. Quelques exemples de plantes particulièrement allergisantes : aulnes, bouleaux, cyprès, frênes, oliviers, ambrosies ...

b. Actions proposées

Action	Niveau de difficulté
Exposition photographique dans l'ensemble des parcs de la commune pour mieux faire connaître les essences d'arbres	Facile
Diffuser plus largement les informations disponibles au sujet des essences à planter, à éviter (allergisantes, invasives ...) : - Services de Bordeaux Métropole et de la Mairie (espaces verts, Passeurs d'arbres) ; - Plateformes comme sesame.cerema.fr, floriscopes.io ...	Facile
Intégrer au PLU métropolitain, comme une recommandation de la Ville de Mérignac, le fait de végétaliser les toitures et les murs de bâtiments neufs (conçus pour le supporter à l'inverse des bâtiments anciens)	Difficile
Généraliser l'application de la règle « 3 – 30 – 300 » sur la commune de Mérignac	Difficile



¹⁰ Aspects de la santé et des maladies humaines qui sont déterminés par des facteurs environnementaux. (OMS)
¹¹ Cécile Bordes, immunologiste, CHU Pellegrin

Les sujets de convergence entre les thématiques traitées dans ce chapitre sont nombreux. Ainsi, la séquence suivante traitera des liens entre eau et biodiversité et de l'impact sur le développement économique et technologique.



A. Eau et biodiversité

a. Mise en contexte

L'eau et la biodiversité sont étroitement liées. L'eau est un préalable à toute vie sur terre. Cours d'eau, plans d'eau, zones humides et marais, ces écosystèmes sont indispensables à la biodiversité pour se nourrir et se reproduire. Véritables réservoirs de biodiversité, les milieux aquatiques de surface ou souterrains participent à la continuité écologique¹².

L'eau et la biodiversité sont souvent impactées par les mêmes enjeux et souffrent de conséquences similaires. Parmi ces enjeux, on peut citer la destruction des milieux aquatiques et humides, le changement climatique (ex : sécheresse) ou encore la pollution¹³.

Il est donc nécessaire de mettre en place des actions qui puissent réduire l'impact tant sur la ressource en eau que sur la biodiversité. Les actions peuvent intervenir à plusieurs niveaux :

b. Actions proposées

Afin de réduire l'impact des enjeux identifiés, quelques actions ont été proposées par le CDTE, à mettre en œuvre dès maintenant, sans attendre que nos enfants ne le fassent.

Action	Niveau de difficulté
Mettre à profit les espaces d'affichage et de communication communaux dans des lieux à forte visibilité, pour informer et diffuser les recommandations au sujet de la biodiversité et de la préservation de l'eau	Facile
Sensibiliser les familles à l'urgence de la situation par une campagne municipale d'information ciblée	Facile
Faciliter la mise en réseau des personnes et des bonnes pratiques par les diverses plateformes collaboratives existantes : - application ICI Mérignac, - applications utilisées dans les copropriétés, - applications utilisées par les associations syndicales libres (ASL) ... (en lien avec les actions du Chapitre 2)	Facile
Proposer en milieu scolaire (maternelle et primaire) et périscolaire, un pack de sensibilisation à la préservation de l'eau et de la biodiversité (en lien avec les actions du Chapitre 2)	Moyen
Faire connaître, pour les mettre en action à Mérignac, les projets qui ont réussi ou ont été expérimentés ailleurs avec succès (ex : un carré pour la biodiversité, CPIE en Dordogne)	Moyen

¹² Office Français de la Biodiversité (OFB)
¹³ Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) Centre Val de Loire

Créer un « jeu des sept familles des polluants » pour avoir une communication ludique, informative et non culpabilisante sur ces sujets (ex : jeu des sept familles des Jalles)	Moyen
Inclure dans les missions des agents du service des espaces verts, des temps de retours d'expérience avec les habitants pour les sensibiliser et leur expliquer les raisons de telle ou telle action	Moyen

B. Développement économique et technologique

a. Mise en contexte

Biodiversité, protection de la ressource en eau et développement économique et technologique sont le plus souvent perçus comme difficilement compatibles.

En effet, la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau est régulièrement assortie de nouvelles règles contraignantes pouvant entraîner des dépenses supplémentaires pour les entreprises. Cependant, ce qui à court terme paraît onéreux peut à long terme se révéler être une opportunité de réduction des coûts.

En outre, l'attractivité économique et la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité peuvent être interdépendantes. En effet, un déséquilibre de la biodiversité peut avoir un impact économique. Par exemple, la disparition du hérisson, prédateur de la limace, peut avoir des répercussions sur certaines cultures maraîchères.

La question reste alors la suivante : comment faire de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau un facteur d'attractivité économique ?

L'attractivité économique est « la capacité d'un territoire à attirer des activités nouvelles et des facteurs de production. Elle est mesurée par la création d'emplois sur le territoire. »¹⁴

Concrètement, une politique dynamique favorisant la biodiversité et la préservation de la ressource en eau peut rendre un territoire plus attractif, incitant les employés à y habiter, les entreprises à s'y installer et tout ceci générant une création de valeur pour le territoire.

Les activités concernant les employés des entreprises sont abordées dans le Chapitre 2 « Continuer la ville verte avec les habitants en suscitant leur participation ».

En parallèle, notre communication doit tenir compte des usages de l'intelligence artificielle pour informer sur l'attractivité du territoire.

b. Actions proposées

Action	Niveau de difficulté
Imposer une utilisation raisonnée de l'éclairage des enseignes la nuit	Facile
Maîtriser le développement des nuisibles (ex : les moustiques, l'ambrosie ...) afin de créer un environnement accueillant pour les salariés	Facile
Lister les ressources et/ou matières premières qui ont un impact néfaste sur la biodiversité	Moyen
Etablir une notation (comme le « Nutriscore ») évaluant la bio-compatibilité des entreprises en lien avec la politique du territoire.	Moyen
Mettre en place un label biodiversité, RSE ¹⁵ -compatible, qui valorise les actions, à définir, menées en faveur de la biodiversité et de la préservation de la ressource en eau	Moyen
Communiquer sur l'impact positif du label biodiversité pour les entreprises	Moyen
Cultiver, valoriser le label de « ville en faveur de la biodiversité » pour en faire un critère d'attractivité => Faire connaître ce qui se fait déjà.	Moyen

Conclusion

En conclusion, à travers ce chapitre le CDTE a exploré la préservation de la ressource en eau (qualité et quantité), la biodiversité (sa préservation et les liens entre santé et biodiversité) ainsi que les sujets qui les lient.

Afin de parachever cette réflexion, le CDTE a voulu penser les moyens de « faire naître un citoyen engagé pour la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau ».

Créé au moyen d'outils similaires à l'éducation à la citoyenneté, il s'agirait de déployer un programme d'éducation à la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité. Ce continuum de formation pourrait suivre les citoyens tout au long de leur parcours éducatif. Ce serait une initiative politique de collaboration et de rayonnement important qui impliquerait à la fois l'échelon communal (classes de primaire), l'échelon départemental (collèges) et l'échelon régional (lycées).

Au-delà du parcours éducatif classique, il faudrait favoriser les moyens de formation tout au long de la vie, afin qu'après le lycée il soit encore possible de se former et de sensibiliser à ces enjeux. Ce parcours éco responsable de créateur de biodiversité permettrait de proposer une continuité de sensibilisation à tous les âges.

Enfin, le CDTE a souhaité mettre en avant la publication récente de plusieurs Normes ISO portant sur la préservation de la biodiversité¹⁶. Ces publications de normes outils internationales permettent aux entreprises, collectivités, ONG et institutions publiques de comprendre leurs impacts, dépendances et risques liés au vivant, d'identifier des opportunités économiques compatibles avec la nature et de s'aligner avec des cadres internationaux.

¹⁴ INSEE
¹⁵ RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
¹⁶ Normes ISO Biodiversité 17298 et 17620

CHAPITRE 2 : CONTINUER LA VILLE VERTE AVEC LES HABITANTS EN SUSCITANT LEUR PARTICIPATION

La transition écologique ne peut se construire sans implication active de toutes et tous.

Si la Ville de Mérignac a déjà déployé de nombreuses actions pour sensibiliser la population et montrer l'exemple en matière de développement durable, il reste essentiel d'élargir cette dynamique à davantage de citoyens. Ces actions concernent notamment l'économie d'énergie, la végétalisation et la désartificialisation, afin de réduire les îlots de chaleur.

Face au dérèglement climatique, la démarche de transition écologique engagée par la Ville pour adapter le territoire constitue un enjeu majeur. Le Conseil de développement et de transition écologique de la ville de Mérignac propose donc de mettre en lumière les nombreuses actions déjà entreprises par la Ville afin de mieux les connaître puis, d'encourager une participation plus large de la population.

Ainsi, plusieurs échanges avec la direction de la transition écologique ont mis en exergue que certaines catégories de la population telles que les jeunes, les seniors, les habitants des logements collectifs sociaux

et les entreprises, constituent des cibles prioritaires à sensibiliser afin de leur permettre d'agir en faveur de la biodiversité et de la végétalisation.

Enfin, les initiatives proposées pour des publics cibles pourront être adaptées plus largement et profiter à l'ensemble des habitants. Le rapport liste des actions dépassant les catégories citées ci-dessus, dans le but de toucher la population dans sa diversité et d'encourager une mobilisation collective.

Pour susciter une participation, nous avons établi une démarche progressive reposant sur trois étapes complémentaires :

- **Informier et sensibiliser** : il est essentiel de transmettre les connaissances et de créer une prise de conscience de la réalité du réchauffement climatique
- **Mobiliser** : mise en place d'action (appel à projet, concours, etc.), afin de transformer l'intérêt en action concrète
- **Valoriser** les initiatives citoyennes.



1. Les actions menées par la Ville

La ville de Mérignac est déjà très engagée dans les thématiques environnementales. C'est l'une des premières communes de Gironde à initier l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces publics, le cimetière, les stades, etc.,

Aujourd'hui, en plus des nombreuses actions menées pour répondre aux défis écologiques, elle poursuit cet engagement à travers le vote en octobre 2024 du schéma directeur « Continuons Mérignac Ville Verte 2024 – 2030 » ayant pour objectif de continuer la renaturation de la ville grâce à un ensemble de mesures immédiates, à court et moyen terme.

A. Principales actions menées par la ville

- ▶ Mise en place d'une gestion différenciée des espaces vert depuis 2008 : adapter et optimiser l'entretien des espaces en fonctions de leurs natures, de leurs situations et leurs usages.
- ▶ Prise en compte de la biodiversité dans les projets

d'aménagement de la Ville

- ▶ Réduction de 35% de la consommation d'eau entre 2003 et 2023 des propriétés de la ville
- ▶ Création d'un à deux parcs ou espaces verts par an, l'objectif est que chaque Mérignacais soit à moins de 500 mètres d'un espace vert.
- ▶ Opération rues fleuries : planter et entretenir dans plusieurs espaces près de chez vous
- ▶ Accompagnement aux mérignacais pour accueillir la biodiversité dans leurs jardins ou sur leurs balcons
- ▶ Distribution annuelle d'arbres
- ▶ Distribution de 6 000 kits hydro-économiques
- ▶ Plantations spécifiques d'arbres notamment dans le cadre du projet « 1 M d'arbres » de Bordeaux Métropole
- ▶ Désimperméabilisation des cours d'écoles et plantation d'arbres pour apporter de l'ombre et des îlots de fraîcheur



B. A l'horizon 2030

- Recrutement d'un économe de flux pour optimiser la gestion de l'eau et détecter les anomalies plus rapidement
- Participation à un plan d'action avec la Régie de l'eau Bordeaux Métropole et l'Agence de l'eau Adour Garonne
- Modernisation de l'arrosage des terrains sportifs
- Modernisation de l'arrosage de 12 espaces verts publics avec un système d'optimisation de l'arrosage automatique avec pluviomètres, anémomètres, sondes
- Nouvelle distribution de 6 000 kits hydro-économes entre 2025 et 2027, avec un accompagnement individuel

La ville de Mérignac a bien conscience que les avancées sur les sujets écologiques se feront également avec les habitants.

- Mise en place de science participative : pollinisateurs, hérissons, papillons
 - Sensibilisation de la population aux enjeux de la biodiversité
 - Semaine de l'arbre et fête de la nature et des jardins
 - Fresque de la biodiversité, ateliers nichoirs et abri à chauve-souris
 - Des sorties natures organisées par la Ville et ses partenaires
- Ces deux dernières actions ont été travaillées et complétées par le CDTE.

2. Le public jeune 12-20 ans

Si les enfants sont déjà fortement sensibilisés par le biais des structures éducatives, de l'accompagnement des acteurs du péri et para-scolaires, ainsi que leur cercle familial, la sensibilisation et la mobilisation des jeunes habitants de la ville (collège-lycée) autour du développement durable et des enjeux écologiques, est essentielle afin de préparer une société plus responsable. Leurs prises de conscience et actions à des âges aussi prégnants que l'adolescence forgeront les femmes et hommes de demain, assurant à notre planète un respect et une protection non négligeables.

Les collèges et lycées de Mérignac déploient des programmes au sein de leurs établissements dans le but d'informer les élèves sur les enjeux écologiques, leur donnant la possibilité d'agir en faveur de la sauvegarde de la biodiversité. La mise en place des fonctions d'éco-délégués et le projet lycée fleuri, permettent déjà cette sensibilisation au quotidien.

Allons donc au-delà de la sphère scolaire et proposons à notre jeunesse de nouveaux modes d'action en suscitant également leur créativité.

A. Information, sensibilisation.

Il est essentiel d'adapter les messages d'information ou de sensibilisation à l'environnement de la catégorie des jeunes de 12/20 ans afin de maximiser leurs portées.

Pour que l'information soit perçue et assimilée, elle doit tenir compte de leurs centres d'intérêt, de leurs modes de communication, de leur

sensibilité. En s'appuyant sur des supports plus visuels, interactifs, directs, accompagnés d'un contenu percutant, ludique, dynamique, adapté à leurs univers et en se rapprochant des espaces qu'ils fréquentent au quotidien :

- Réseaux sociaux
- Collèges/lycées
- Associations/maison des habitants
- Sportives/culturelles
- Médiathèque
- Site mairie
- L'IMPACT : outil de démocratie participative fait par et pour les jeunes de la ville de Mérignac

B. Actions en faveur d'une mobilisation

Pour mobiliser les jeunes autour de la démarche « Continuons Mérignac Ville Verte », l'enjeu est de leur proposer des projets concrets, créatifs et engageants qui sortent du cadre scolaire. Le Conseil de Développement et de transition écologique propose donc la mise en place d'un

appel à projets dédié aux jeunes.

De simples affiches ne suffisent pas, il est nécessaire d'aller vers notre jeunesse mérignacaise en lui offrant la possibilité de construire ses propres actions en faveur de la protection de la biodiversité, de les imaginer, de s'en emparer, à partir de connaissances transmises.



Initier un appel à projets de quartier à l'attention des habitants de 12 à 20 ans :

Thème :

« Comment sensibiliser les citoyens à l'écologie ? »
« Ma planète, je la préserve ! » (Et vous, comment feriez-vous ?)

Objectifs :

- Susciter la créativité autour des enjeux de « Continuons Mérignac Ville Verte »
- Valoriser la capacité d'initiative
- Proposer une démarche extra-scolaire, motivante et collective.

Sous-thèmes à choisir ou explorer librement permettant d'indiquer des exemples de réflexion :

- Gestion et pollution de l'eau
- Végétalisation, création d'îlots de fraîcheur
- Sensibilisation aux types d'essences de plantes et arbres
- Alimentation saine
- Production et consommation locale
- Réduction des déchets
- Désimperméabilisation des sols
- Engagement pour la protection des espèces menacées

Modalités de l'appel à projet :

Le projet s'adresse aux 12-20 ans et repose sur un appel à projets dans chaque quartier sur le thème de Mérignac ville verte, en s'appuyant sur l'aide des associations de quartier comme les centres sociaux ainsi qu'une diffusion et information dans les collèges et lycées.

Les participants seraient libres de formuler leurs idées sous diverses formes (fresque, danse, chant, sketch, podcast, vidéo...) ou de proposer des actions concrètes sur le terrain (proposition de végétalisation d'une zone définie, création de lieux en faveur de la biodiversité, actions en faveur du soutien à la protection de l'environnement...). Un jury sélectionnera ensuite les trois projets lauréats qui seront réalisés, diffusés, valorisés...

Partenaires clés :

- Etablissements scolaires
- Maisons de quartier
- Médiathèques
- Associations locales
- IMPACT

C. Valorisation

Valoriser leur participation c'est encourager l'engagement des jeunes citoyens de notre ville.

A l'occasion, d'un événement festif, d'une cérémonie, une variété de récompenses pourraient être attribuées aux lauréats, telles que des cartes cadeaux, des places au cinéma de Mérignac, des places de spectacle au Pin Galant ou bien au Krakatoa, des bons d'achat ou encore un trophée citoyen, bref une reconnaissance significative et motivante.

Évènement de restitution

- Cérémonie de remise des prix : buffet, animations, DJ, danse, récompenses.
- Remise des trophées par l'équipe municipale lors d'un événement adapté pour les jeunes tels que Quartier Libre
- Valorisation des projets gagnants dans l'espace public ou via les canaux de la ville

Les initiateurs de ces projets vainqueurs pourraient expliquer leurs idées, démarches et témoigner du processus de création, de la genèse à l'aboutissement.

Raconter son expérience, c'est aussi transmettre aux autres.

3. Le public sénior

A. Actions d'information, de sensibilisation

Pour informer et sensibiliser les séniors nous proposons de cibler des acteurs, des lieux propices aux échanges tels que :

- les restaurants séniors,
- les EHPAD,
- les associations comme « Joie de Vivre »
- La Médiathèque de Mérignac
- Via la lecture du Mérignac Magazine
- Les différentes maisons de quartier
- Les comités des fêtes de quartier qui rassemblent de nombreux habitants.

Ces espaces conviviaux et les acteurs présents permettraient de faciliter la diffusion de l'information et les échanges. Ils offriraient également un cadre propice à la mise en place d'activités autour des thématiques environnementales.

B. Mobiliser les aînés

Pour mobiliser les habitants relevant de la catégorie « sénior », c'est-à-dire au-delà de 65 ans dans notre propos, plusieurs actions peuvent être mises en place :

- Atelier pratiques : dans les écoles, parcs, restaurants séniors, jardins privés (aide à l'entretien du jardin voisin...)

- Créer à l'instar de balcon fleuris un concours « EHPADs fleuris » permettant de valoriser sous la forme d'un petit concours.

- Favoriser la transmission d'expériences par les échanges et les confrontations d'idées en faveur de la préservation de la nature et du vivant (public mixte), proposés sous formes d'ateliers, de débats, d'exposition...
 - Réalisation d'atelier de création de nichoirs ou d'atelier de jardinage en EHPAD : binôme un sénior et un enfant / ou 1 senior avec 1 groupe d'enfant / ou plusieurs seniors avec plusieurs enfants

- Créer des jardins partagés dans les EHPAD en mettant en place des jardinières à hauteur adéquate pour faciliter l'accès et l'utilisation.
- Soutenir les associations ayant pour objectif d'aider les personnes âgées n'ayant plus les moyens physiques d'entretenir leurs jardins (un projet du budget participatif 2025 va en ce sens « Collectif bricolage et aide à domicile »)
- Instaurer des moments d'échanges sur la biodiversité, comment la préserver, quelles pratiques du quotidien mettre en œuvre...
- Organiser des conférences
- Faire venir des auteurs en lien avec cette thématique



C. Comment valoriser ces initiatives ?

Mettre en lumière et partager largement les expériences, initiatives et témoignages des seniors afin de renforcer leur mobilisation et leur engagement en faveur de la transition écologique et du développement durable.

La mairie pourrait créer une reconnaissance citoyenne « Passeur de savoir » à travers des actions de formations à destination de public plus jeunes.

Cela pourrait se concrétiser par une exposition à la médiathèque, ou

par la réalisation d'un podcast ou d'une mini vidéo diffusée au cinéma, via internet et retranscrite comme une mini-série dans le Mérignac Magazine.

Ce partage, valorisant les actions individuelles / collectives d'un EHPAD ou autre structure, ou collectif de citoyens, permettrait une mise en lumière de celles-ci et susciterait de fait l'intérêt et l'implication d'autres citoyens.

4. Habitats sociaux collectifs

A. Information, sensibilisation

Dans les habitats sociaux collectifs, où une partie des habitants reste souvent plus éloignée de la vie communale et des dispositifs d'information, il est nécessaire de renforcer la démarche « d'Aller Vers ». Cette approche consiste à se rendre directement auprès des habitants dans leurs lieux de vie, pour mesurer leur degré de connaissance en matière de protection de l'environnement, de récolter leurs impressions sur les actions déjà menées à Mérignac, et leurs envies et besoin pour rendre leur habitat collectif plus vert et agréable au quotidien.

Cela passerait par un travail de proximité mené avec l'aide des différentes associations et structures municipales sur le territoire (Activ'action, Mission locale, PLIE, Incroyables Comestibles, centres sociaux, le Relais des Solidarités), ainsi qu'une présence active de ces acteurs lors des événements de quartier. L'objectif est de créer un contact simple, direct et accessible permettant de favoriser la transmission des messages relatifs à la biodiversité et suscitant leur participation.

D'autres acteurs sur le terrain peuvent servir de relais pour informer et sensibiliser tels que :

- Les TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale) : diffusion de conseils simples (comme l'alimentation : consommer des légumes de saison et de qualité nutritive suffisante pour faire des économies et préserver sa santé) – l'idée est de sensibiliser de

manière indirecte, changer les habitudes non pas uniquement par conviction écologique, aborder aussi d'autres aspects

- Les associations VRAC, ou encore Imagine Demain, le CCAS, afin de relayer l'information au plus près des habitants

Si sensibiliser les habitants des logements sociaux collectifs est essentiel pour encourager des pratiques plus durables, il est tout aussi important de mobiliser les bailleurs sociaux, acteurs clés pour favoriser la végétalisation et l'amélioration des espaces communs. Des réunions entre la municipalité et les bailleurs sociaux constituent alors un outil indispensable pour mener une réflexion profonde, et proposer des aides, conseils sur la mise en place de végétalisation ou de jardins partagés...

Afin de renforcer l'adhésion des habitants et des bailleurs, il serait pertinent de s'appuyer sur des exemples existants :

Dans une résidence mérignacaise, le syndic de copropriété a voté en faveur de la création de massifs végétalisés sur les ronds-points de la résidence et a autorisé certains habitants à planter des arbustes sur certaines parcelles, avec une réflexion commune sur les essences à planter, prise en charge par le syndic des coûts relatifs à l'achat des plantes et à l'entretien avec le concours et l'implication de certains habitants, des composteurs et récupérateurs d'eau ont également été installés.



B. Mobilisation des résidents

Plusieurs actions peuvent être menées pour mobiliser les habitants et les bailleurs sociaux :

- Animation autour de stands conviviaux
- Appel à engagement sur les thèmes prédéfinis : gestion de l'eau, des déchets, alimentation locale saine, plantations (balcons, ou en intérieur) avec l'aide des intervenants sociaux.
- Cet appel à projet pourrait reprendre le même format que celui proposé pour les jeunes.
- Étendre les jardins partagés dans les quartiers prioritaires de la ville avec un accompagnement technique sur les plantes favorables aux pollinisateurs et à la productivité
- Créer à l'instar de balcon fleuris un concours « Copropriétés fleuries » avec signalétique devant la résidence concernée

Appel à engagement avec les bailleurs sociaux :

- Renaturation des zones partagées, des murs, des bacs de jardinage... (avec l'aide d'associations comme « Les Incroyables Comestibles », montrer des exemples de ce type comme ce qui a été réalisé à la cité d'urgence de Beutre...)
- Végétaliser les espaces extérieurs, les murs, les toits.

L'objectif serait de pousser les bailleurs sociaux à demander à leurs habitants ce qu'ils souhaiteraient (jardin partagé, pergola végétalisée...) et de les accompagner à végétaliser.

Exemple d'actions concrètes :

- Installation de jardins partagés
- Création d'îlots de fraîcheur (pergolas...)
- Mise en place de composteurs collectifs, de récupérateur d'eau

Atelier de sensibilisation pour tous publics au sein des parties communes des habitats collectifs sur les thématiques de la biodiversité, la protection des espèces menacées, le recyclage, l'alimentation saine et durable (informations sur l'existence des AMAP dans la ville, de la ferme urbaine et des producteurs locaux)

- Installation de ruches, de nichoirs

Cette action pourrait être engagée à petite échelle, un immeuble par bailleur, pour réaliser une phase de test, s'assurer que les habitants de ces habitats collectifs préservent les projets et lieux, et soient attentifs à la protection de ces plantations etc...

Afin de faciliter et d'aider l'action des bailleurs sociaux, le conseil de développement et de transition écologique propose la réalisation d'une charte.

Cette charte recenserait les bonnes pratiques pour la végétalisation des espaces collectifs (charte de végétalisation qui pourrait être généraliser)

Points-clés de la charte :

- Vigilance concernant les espèces plantées (outil en cours d'élaboration par Bordeaux Métropole), comment bien choisir ?

5. Les entreprises

L'entreprise elle aussi est un lieu propice et favorable pour sensibiliser et mener des actions en faveur de la préservation de la biodiversité, par la mixité des employés présents, la taille et le lieu d'exercice. La question du développement durable et de la transition écologique fait partie de leurs objectifs, transmettre les bonnes pratiques également.

Aussi, afin d'éveiller et de maintenir l'implication des acteurs de l'entreprise dans la poursuite du schéma « continuons Mérignac ville verte », il est nécessaire de recenser leurs actions déjà en cours, de mesurer les intentions des employés et entrepreneurs, de constater le champ

- Principes régissant l'engagement des habitants pour la préservation des espaces verts etc. (règles de bases)
- Actions favorables à la biodiversité
- Rappel de la gestion de l'eau, déchets, du respect des espaces verts... au sein du collectif

A noter que ces actions ciblent les habitats collectifs sociaux mais peuvent également concerner les logements collectifs privés.

C. Valorisation des initiatives menées

- Diffuser et faire publier les témoignages, les paroles et expériences des habitants pour valoriser et partager par le plus grand nombre par le biais d'encarts et/ou articles dans Mérignac magazine, site de la ville, affiches à la Maison des associations et dans les maisons de quartiers
- Mise en lumière de l'action collective par une labellisation, Label mieux vivre ensemble, acquisition d'un symbole (1 paon ou 1 hérisson) témoignant un objectif atteint de qualité de renaturation et de préservation de la biodiversité
- Mise en place d'un panneau explicitant les actions menées au sein de telle ou telle résidence...

de leurs possibilités dans la mise en place certains types d'actions plutôt que d'autres. En effet, selon la typologie de l'entreprise, les décisions prises, des actions différentes et innovantes pourraient voir le jour.

De plus, en plus d'entreprises s'intéressent aux questions relatives à l'écologie...

Il serait utile de procéder à l'inventaire du mode de gestion de leurs espaces, leur degré de connaissance en matière de développement durable et s'assurer de leur souhait de s'engager dans cette voie.



A. Approfondir l'information, la sensibilisation

Comme indiqué en introduction, il sera essentiel de mener des actions de sensibilisation et d'information autour de la thématique « Continuons Mérignac, ville verte » auprès des entreprises de la ville. Avec l'appui du service de la transition écologique et d'associations, des actions en faveur de la préservation de la biodiversité pourront ensuite être imaginées et mises en œuvre directement par les employeurs ou les salariés.

- Impliquer les entreprises locales dans la végétalisation (Peut-être en lien avec leur politique RSE ?)
 - Par le biais de Mérignac Terre d'Emploi ou encore le Club des Entreprises
- Partage de connaissance des entreprises ayant mis en place des actions comme le MAS ou UNIKALO, par l'intermédiaire de la ville
 - Diffuser dans le Mérignac Mag pour inciter d'autres entreprises ou dans la lettre économique
 - Ou relayer avec Mérignac Terre d'Emploi

B. Mobilisation : actions concrètes

Mettre en place des actions concernant :

- La réflexion et création d'aménagements d'espaces végétalisés dans l'entreprise et ses abords
 - Proposition de contenus, de tutoriels via la Ville ou Bordeaux Métropole
 - Création mini-potager
- La formation fresque du climat, de la biodiversité, atelier 2 tonnes auprès des employés
- Atelier de sensibilisation sur la gestion des déchets / de l'eau
- L'alimentation :
 - Consommer bio et local, rapprochement avec les producteurs locaux
 - Proposition de mutualisation les produits des circuits courts et

livraison via l'entreprise

- Sensibilisation sur la nécessité d'une alimentation saine et durable
- Proposition de contenus, de tutoriels sur le développement durable.
- Organisation de défis inter-entreprises
- installation de ruches, de nichoirs

La mise en place d'actions en faveur de ces éléments pourrait favoriser l'engagement des employés dans leur quotidien. Étant donné que le temps passé au travail constitue une part importante de la vie d'une personne, l'adoption de ces pratiques et habitudes de consommation pourrait également s'étendre au-delà du cadre professionnel et influencer positivement la vie personnelle des employés.

C. Valorisation des actions initiées

Afin de valoriser les actions des employés au sein des entreprises et de veiller à la pérennisation des projets engagés en faveur de la préservation de la biodiversité, il pourrait être mis en place plusieurs projets :

- Cérémonie interne/externe : Organiser une remise de prix annuelle pour les employés ou équipes les plus engagées (ex. : « Prix de l'innovation durable »).
- Avantages concrets : Offrir des avantages aux employés impliqués (ex. : abonnement à un service de vélo en libre-service, paniers bio, réductions sur des produits éco-responsables).
- Participer à des événements : Présenter les initiatives de l'entreprise lors de salons, conférences ou forums dédiés au développement durable.
- Proposer aux employés de parrainer des projets écologiques, les récompenser, communiquer et diffuser sur les actions engagées
- Créer un concours « Entreprises fleuries » à l'instar de balcon fleuris.

6. Actions générales

Au cours de notre réflexion nous avons également imaginé des actions relatives à tout public, tout citoyen de Mérignac.

Ces idées se sont structurées naturellement autour de 4 thématiques : la communication, les temps conviviaux, la biodiversité partagée et l'engagement.



ENGAGEMENT



TEMPS CONVIVIAUX



COMMUNICATION



BIODIVERSITÉS PARTAGÉES



A. Communication

Une bonne communication est indispensable pour informer et sensibiliser chaque habitant. Cet outil revêt une fonction double puisqu'il permet également de mettre en valeur les actes de chacun d'entre nous, au quotidien. Voici une liste d'actions qui pourraient être diffusées via les supports suivants (Mérignac Magazine, publicité au cinéma de Mérignac, affichage, Médiathèque de Mérignac, mailing).

- Proposer davantage d'ateliers de Fresque (climat, biodiversité...) et adapter les âges afin de permettre à un public plus large d'y participer
- Vulgariser le schéma directeur « Continuons Mérignac Ville Verte » : création de fiches, de tutos disponibles
- Diffuser régulièrement des informations sur des actions quotidiennes que chaque habitant peut appliquer
- Informer sur les plantes comestibles facile à cultiver, ou encore les plantes vivaces et médicinales peu exigeantes en entretien
- **Créer des campagnes de communication ludiques, par exemple « Une semaine, une plante » pour sensibiliser aux bienfaits des végétaux (plantes utiles, locales, comestibles...), à l'histoire et la culture de la plante / « une semaine une action »**
 - Possibilité de le faire réaliser par le Conseil Municipal des Enfants s'exprimant avec des mots simples et touchant permettant de marquer le public
- Créer une exposition photo « Nature » : Chaque habitant envoie une photo qui représente la nature et explique par quelques mots pourquoi il est important de la préserver.
- Diffuser largement la volonté de sensibiliser chaque habitant aux questions écologiques : slogans chocs, chaque MDH et chaque association doit être un relai de l'information, de même pour les écoles, le conservatoire et les salles de spectacles.
- Reprendre la charte de végétalisation citée dans les actions pour les habitats sociaux collectifs, et l'adapter pour l'ensemble des habitants
- Impliquer des commerçants pour la diffusion de fiches de bonnes pratiques

➤ Créer une plateforme de la biodiversité en ligne, via l'application « Ici Mérignac », des actions menées par les habitants en lien avec « Continuons Mérignac Ville Verte », cela permettrait d'avoir une visibilité des projets participatifs, de voir leurs évolutions et inspirer de futurs acteurs et actrices.

- intégrer un vrai chapitre récurrent dédié à « Continuons Mérignac Ville Verte » dans le Mérignac Magazine avec des exemples de projets en cours ou à venir, donner la parole aux habitants sur ce sujet, témoignages, valorisation des actions des associations en faveur de la transition écologique, développer à chaque parution une bonne pratique facile à mettre en place au quotidien.

B. Temps conviviaux

Les temps conviviaux permettent le partage, l'échange direct, la mobilisation du public tout en gardant un environnement divertissant et festif créant une plus forte adhésion des habitants.

Parmi les idées avancées par les membres du conseil de développement, certaines ont retenues notre attention, aussi nous proposons de :

- Faire appel à des associations comme le SAM Multisports, à la manière des temps « Jeux de sociétés », le SAM pourrait proposer des temps consacrés à la transition écologique (Fresque Climat, atelier jardin, ramassage des déchets, etc...)
- Intégrer et renforcer des activités écologiques dans les événements grand public : création de nichoirs, plantations, sensibilisation à la gestion des déchets en assistant aux événements avec ses ecocups et utilisation de matériel recyclable etc...
 - Exemple : Événement festif sur la place Charles de Gaulle à Pâques 2025
- Intégrer les enfants comme levier en faveur de l'engagement parental, par exemple via des projets comme Terra Aventura, avec la création de parcours ludique type chasse au trésor, avec des

étapes de sensibilisation écologique

- Compléter l'action de la création d'une plateforme d'échange, par la mise en valeur de ces actions avec une exposition à la médiathèque sous forme de photo ou autre
 - « Exposition photo de mise en valeur des cultures que chacun fait sur son bout de jardin et/ou balcon, « raconte-moi ton rapport à la nature » témoignages...
 - Mettre en lien avec un rappel sur ce qui existe de la ville
 - Profiter de ce moment pour partager la charte/guide de bonnes pratiques écologiques
- Développer davantage la fête de la Nature et/ou créer d'autres événements :
 - La nuit de la biodiversité
 - Forum du climat et l'environnement
 - Fête du miel...
 - Jardins partagés
- Renforcer les balades nature : possibilité de s'inspirer des balades à vélo réalisées par les ETAPS, détailler la biodiversité rencontrée (état des lieux)

C. Biodiversité partagée

On retrouve à Mérignac de nombreux jardins partagés permettant l'échange de connaissances entre les habitants. Elle permet de mobiliser chacun d'entre nous souhaitant jardiner tout, en favorisant le lien social.

Les valeurs humaines et écologiques sont étroitement liées, ce qui lie c'est le vivant, le respect de chacun, des espèces, la tolérance, le partage en toute bienveillance.

Quelques pistes pour illustrer cette démarche :

- Favoriser l'émergence de projets citoyens favorables à la biodiversité et au climat, tels que des jardins partagés, AMAP, fablabs, développer des lignes de « pédibus » pour les trajets scolaires, coopératives de production d'énergies renouvelables, chantiers participatifs, composts collectifs, etc.)
 - Proposer l'installation de nouveaux jardins dans des lieux tels que la mairie (portés par les agents), et/ou au sein des EHPAD et résidences autonomie (avec la mise en place de bacs surélevés adaptés aux séniors)
 - Développer des vergers partagés et recomposer sur ceux existants comme celui du Parc du Luchey
 - Mobiliser les habitants pour la création d'espaces collectifs de renaturation :
 - Proposer une consultation citoyenne dans le Mérignac Mag et/ou sur les réseaux sociaux, afin d'inviter les habitants à identifier des espaces proches de chez eux ou situés dans leur quartier qui pourrait faire l'objet d'une désartificialisation : « Avez-vous identifié une zone à végétaliser dans votre quartier ? »
 - Développer les « grainothèques » que la médiathèque réalise, avec des graines faciles à entretenir et/ou bonnes pour la santé
 - Favoriser l'initiative citoyenne en faveur de la création d'actions relatives à la protection des espèces et au développement durable, ainsi que la transmission des savoirs et de l'expérience.
- Créer des espaces de dialogue autour des projets de la transition, grâce à la mise en place d'instances de participation citoyenne : création d'un Conseil Local Biodiversité, une Convention citoyenne sur le climat et l'environnement).

D. Engagement

L'engagement citoyen se définit par un ensemble d'actions désintéressées pour participer davantage à la vie de la société. Il vise à rendre concrètes les valeurs de la République française, au service de sa population et de son pays.

- Susciter un « engagement citoyen » qui pourrait être également valorisé et donnerait droit à certaines reconnaissances de la part de la ville selon les actions menées le long d'une année (cumul de points donnant lieu à des récompenses)
- Instaurer des équipes d'ambassadeurs de la biodiversité constitués d'habitants bénévoles de toutes catégories, en leur proposant des formations sur les enjeux de la transition écologique afin qu'ils puissent devenir des relais d'informations auprès des autres habitants.
- Mettre en place un programme d'accès aux sciences participatives avec des « observateurs de la biodiversité » chargés de transmettre les informations et les photos recueillies dans les quartiers
 - Cette action pourrait être associée avec la proposition des balades nature
- **Défi 10% : encourager chaque habitant, possédant un jardin, à laisser 10 % en friche et à observer l'évolution de la bio-**

diversité sur cette parcelle au fil des semaines et des mois (carnet de la biodiversité = sensibilisation active), recenser et partager les constats

- **Organiser des « challenges » zéro déchet lors des événements de la Mairie**
 - **Objectif : supprimer l'utilisation de cartons ou autres contenants jetables sur les stands. Les spectateurs apportent leurs propres assiettes, couverts, etc.**
 - **Action chiffrable : mesurer la tonne de déchet ramassée sans et avec le challenge zéro déchet**
- Rajouter des ruches dans les parcs comme au Parc de Bourran et Parc du Vivier
- Soutenir les associations traitant des questions du développement durable et de la transition écologique (biodiversité, alimentation...)
- Montrer l'exemple en végétalisant les bâtiments municipaux (murs et toits)

Globalement, la municipalité doit continuer à prendre en charge ces questions en faisant de cette thématique une réelle priorité et soutenir la formation des agents tout en accompagnant les initiatives citoyennes émergentes.

Conclusion

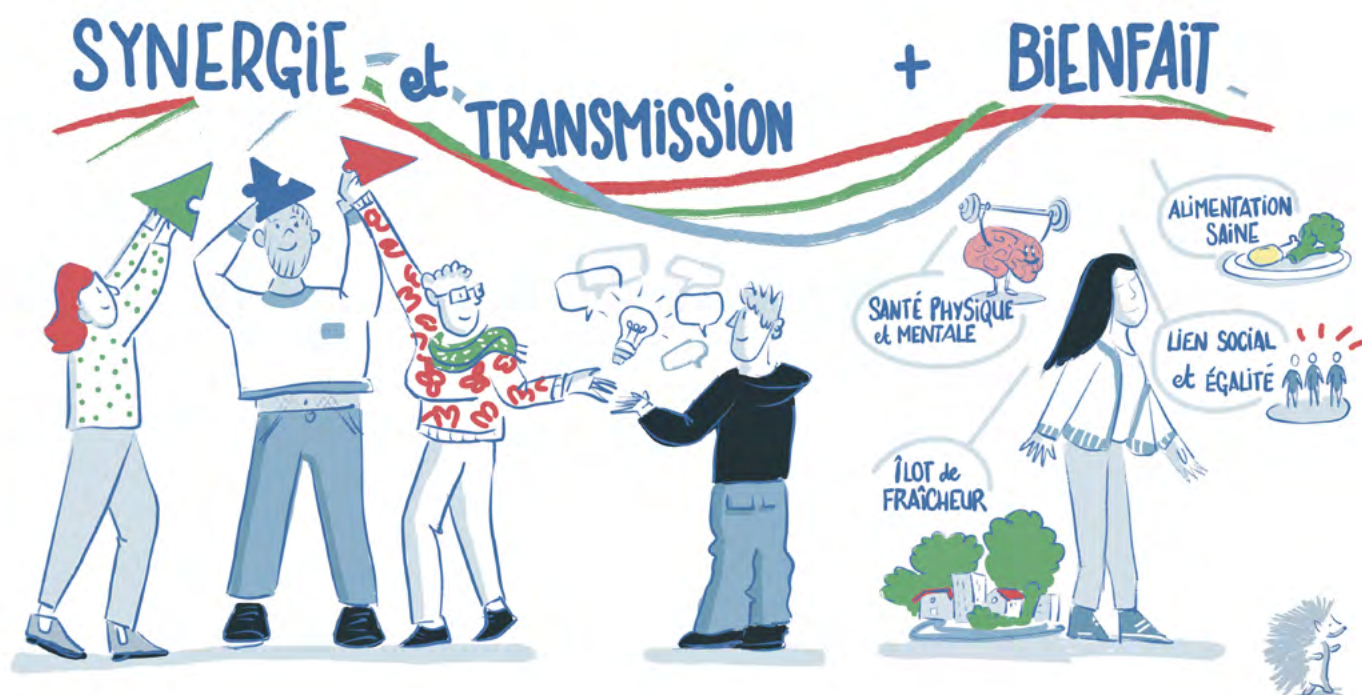
L'ensemble des actions mises en place pour susciter la participation des citoyens dans les domaines de la biodiversité, de la « Ville Verte » contribuerait à améliorer le bien-être de chacun, notamment par :

- Une alimentation saine : les jardins partagés ou individuels permettent l'accès à des produits frais, de qualité et de saison, favorisant ainsi une alimentation équilibrée
- La végétalisation permet de créer des îlots de fraîcheur : en période de fortes chaleurs, la végétation urbaine joue un rôle important en régulant les températures, rendant nos villes plus respirables et participant ainsi à l'adaptation au changement climatique
- Le lien social : certaines initiatives proposées permettent de créer des espaces de rencontre et de solidarité. Elles contribuent à une forme d'équilibre et de sentiment de fraternité par l'action

collective et la reconnaissance des efforts de chacun.

- La santé physique : la pratique du jardinage, la végétalisation des espaces publics favorisent le déplacement doux et encouragent une activité physique régulière
- La santé mentale : Vivre dans un environnement sain, favorisant le lien social, l'accès à une alimentation équilibrée et la pratique régulière d'une activité physique, contribue à sa préservation. Au-delà de leurs effets sur la qualité de l'air et la régulation thermique, le contact avec la nature et les espaces verts permet de réduire le stress, l'anxiété, le risque de dépression et de favoriser le bien-être.

La réflexion menée dans ce rapport, met en évidence que chacun peut agir pour améliorer nos espaces de vies en menant des actions ciblées et en partageant nos savoirs.



CDTE 2025 : composition

Bureau

Denis ABRAND, Vice-Président

Aurélié DOULUT

Clémence PINEAU

Julie SIGOUGNEAU

Représentants des conseils de quartier

- **Arlac** : Charlotte GOUILLE
- **Beutre** : Selma AÏT KEDOUR, Jean-Luc FORY
- **Beaudésert** : Florence BAILLET, Nelly BOYER
- **Bourran** : Audrey BAUDIN, Isabelle LEREVEREND
- **Capeyron** : Prefmandh MABIALA, Béatrice MERLE
- **Centre-Ville** : Michaël LAURENCON, Evelyne SOW
- **Chemin Long** : Maurice CAPEDVIELLE DARRE, Marie DEVIT-DANDIGNY
- **La Glacière** : Luc LABALETTE, Marie France MARC GAUTIER
- **Le Burck** : Jean Robert LESPY LABAYLETTE, Caroline CERRA
- **Les Eyquems** : RAS

Personnalités qualifiées

Denis ABRAND, Julie SIGOUGNEAU, Christine COCUELLE, Pierre GIRARD, Rémi COCUELLE, Geneviève MOULIN, Patrick RULLAUD, Nicole OLLIER, Elena GLEIZES, Clémence PINEAU, Stéphane BRUNEL, Joffrey CARON, Aurélié DOULUT, Patricia CASSEN, Raphaël ALLART

Collège citoyen

Gilles HILBERT, Philippe DUQUEYROIS, Daniel DOURTHE, Daniel PREVOT, Géraud BONNETIER, Jean Jacques FROUTE, Christian ALEXANDRE, Bruno SOURBE, Olivier LESPARRE, Xavier BERTRAND, Asma AZEDDOU, Cécile BORDES, Anne Claire MAURY, Anne Marie BERNARD, Danielle PICARD, Florence ANQUETIL, Régine MAGNE, Patricia ALBIGET, Wafa AREJDANE, Mireille BESNARD

